

Revue de presse

**relative à la lettre de Ross Gaudreault,
pdg du port de Québec,
au maire de Québec Régis Labeaume**

Lettre incluse (p. 3)

(16 février 2009)

Société des Gens de Baignade
Pour l'accès et l'usage public des plans d'eau
Québec, le 1^{er} septembre 2009



Régys Caron
Le 17 août 2009

Conseil municipal

Projet d'hôtel de luxe au bassin Louise

Le Port de Québec demande au maire Régis Labeaume de ramener le conseil d'arrondissement de la Cité à l'ordre pour qu'il puisse construire un hôtel de 15 étages à la tête du bassin Louise. Dans une lettre adressée au maire de Québec, le pdg du Port de Québec Ross Gaudreault, lui demande de « tuer dans l'œuf » la décision prise par le conseil d'arrondissement La Cité de modifier le règlement de zonage de la Ville qui ordonne l'aménagement d'un parc au bassin Louise. « Une telle façon de faire peut être qualifiée d'hostile et non-conforme aux pratiques mises de l'avant par nos deux organismes suite à la création du comité consultatif Port/Ville », écrit M. Gaudreault dans sa missive rédigée le 2 février 2009.

« Je n'ai pas l'intention de tuer ni l'oeuf, ni le coq, ni la poule, a ironisé hier le maire Régis Labeaume en réponse à une citoyenne de l'Association des gens de baignade de Québec qui l'interpellait sur le sujet à l'occasion de la séance du conseil municipal. Le Port de Québec planifie quelque chose à la tête du bassin Louise. Le projet n'est pas très avancé, j'ai vu quelques dessins. Ils ne feront rien, c'est zoné vert », a dit M. Labeaume.

« Projet majeur »

L'administration portuaire de Québec (APQ) planifie son « projet immobilier majeur » depuis deux ans, précise M. Gaudreault dans sa lettre. L'édifice envisagé réunirait les fonctions d'hôtel, de bureaux et de commerce « tout en valorisant le volet public (entre guillemets) de ce secteur », précise le pdg du Port. « Les revenus annuels que génèrera ce projet pourront en partie servir à assurer l'entretien des infrastructures publiques (promenades, quais, écluse, pont bascule, réseaux publics etc) sous la responsabilité de l'APQ », ajoute M. Gaudreault.

« Mesure de protection »

« On a zoné ça vert parce qu'on est au courant de rien, c'est un zonage de protection, a expliqué le conseiller municipal Pierre Maheux au cours d'une entrevue. Ça vient confirmer nos appréhensions. » « On avait l'impression qu'il se passait quelque chose dans notre dos. On répond à une demande des citoyens. On est très intéressés à ce qu'il y ait un plan d'ensemble pour le secteur du Port (et) il serait intéressant d'y aménager une plage, ça ne nuirait à personne », a suggéré M. Maheux qui siège au conseil d'arrondissement La Cité.

Le pdg du Port de Québec s'est toujours opposé à l'aménagement d'une place publique à la tête du bassin Louise. « Les populations de Limoilou, Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste n'ont pas accès à l'eau du fleuve, a déploré Mme Line Cauchon de l'Association des gens de baignade qui a rendu publique hier, au conseil municipal, la lettre du pdg du Port. Tous les conseils de quartier ont demandé que le secteur soit zoné vert. M. Gaudreault était très fâché », a dit Mme Cauchon.



PORT DE QUÉBEC

Ross Gaudreault

Président - directeur général
President and Chief Executive Officer

Le 16 février 2009

*Monsieur Régis Labeaume
Maire
Ville de Québec
2, rue des Jardins - Bureau 210
C.P. 700, succ. Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S9*

Objet : Développement immobilier – Secteur Bassin Louise intérieur

Monsieur le Maire,

L'Administration portuaire de Québec (APQ) planifie depuis pratiquement deux années la réalisation d'un projet immobilier majeur sur un terrain situé à la tête du Bassin Louise intérieur à proximité de l'édifice de la Société de l'Assurance automobile du Québec. La mise à exécution de ce projet vise avant tout à développer un site de grand potentiel pour les fonctions bureaux, commerces et hôtel tout en valorisant le volet « public » de ce secteur.

Les revenus annuels que générera ce projet pourront en partie servir à assurer l'entretien des infrastructures publiques (promenades, quais, écluse, pont bascule, réseaux publics, etc.) sous la responsabilité de l'APQ.

Il y a quelques semaines, nous avons eu l'opportunité de présenter notre vision de développement à la firme d'architecture mandatée par la Ville de Québec pour esquisser une vision d'ensemble du secteur Basse-Ville/Vieux-Port. Des échanges ayant eu lieu, nous pouvons dès lors vous indiquer que notre vision de développement pour ce secteur pourrait cadrer avec les vocations actuelles du quartier et celles que l'on pourrait y trouver dans l'avenir.

.../2

Canada

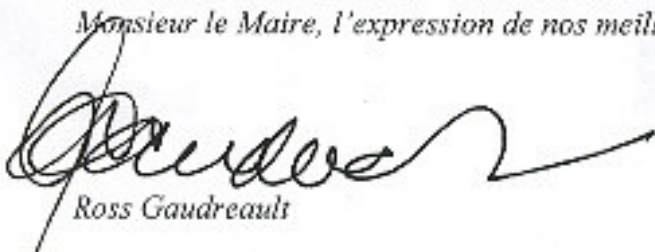
Administration portuaire de Québec
150, rue Dalhousie - C.P. 90, Succ. Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4M6 Canada
Téléphone : 418 648.3556 - Télécopie : 418 648.4160

Dernièrement, nous avons été informés que l'arrondissement de la Cité préparait une modification au zonage pour ce terrain qui se traduirait, dans les faits, par une impossibilité de donner suite à notre projet du fait de l'imposition d'un zonage parc.

Une telle façon de faire peut-être qualifiée d'hostile et non-conforme aux pratiques mises de l'avant par nos deux organismes suite à la création d'un comité consultatif Port/Ville.

Nous faisons donc appel à vous, Monsieur le Maire, pour que vous puissiez tuer dans l'œuf une telle initiative qui ne saurait profiter ni à la Ville de Québec ni à l'Administration portuaire de Québec.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.



Ross Gaudreault

c.c. Madame Louise Lapointe, Présidente de l'Arrondissement de La Cité

Développement récréatif

Québec lorgne le bassin Louise

Après avoir convaincu le Port de Québec d'aménager des places publiques à la baie de Beauport, à la Pointe-à-Carcy et à l'anse Brown, la Ville de Québec songe à récupérer le bassin Louise pour en développer le potentiel récréatif.



« La récupération du bassin Louise s'avérera plus difficile que les propriétés précédentes (...) La jetée Louise, qui sépare le bassin et l'estuaire de la rivière Saint-Charles, est toujours utilisée à des fins portuaires importantes », signale la firme d'architectes urbanistes Bélanger, Beauchemin, Morency dans une étude sur « le développement et la mise en valeur du bassin Louise » remise à la Ville en début d'année et dont le Journal de Québec a obtenu copie.

Le rapport signale que l'Administration portuaire, le gouvernement fédéral et la Ville de Québec se partagent la propriété des terrains entourant le bassin Louise et que la planification du développement de ce secteur est d'autant plus difficile que l'APQ et le gouvernement fédéral ne sont pas tenus de respecter la réglementation de la Ville. Dans son plan d'urbanisme, Québec projette tout de même d'inclure le bassin Louise au corridor récréo-touristique qu'elle veut développer en lien avec le fleuve.

Bassin contaminé

L'aménagement d'un lieu de baignade figure dans les plans de la Ville mais la plage à même le bassin Louise réclamée de longue date par l'Association des gens de baignade est peu recommandable, signalent les architectes, puisque le bassin intérieur (du côté ouest de l'écluse) contient 309 000 mètres cubes de sédiments contaminés avec des métaux lourds. Cette contamination demeure « légèrement supérieure au seuil d'effets néfastes », précise le document.

Décontaminer le bassin Louise pourrait se faire de deux façons, soit en recouvrant les sédiments d'une membrane au coût de un million de dollars ou en excavant les matériaux contaminés pour les utiliser comme remblais, au coût estimé à 2,7 millions de dollars. Jugeant ces solutions trop coûteuses, Environnement Canada privilégie le statu quo, écrivent les auteurs du rapport. De plus,

l'importante reconfiguration qui serait nécessaire aux abords du bassin Louise, notamment pour réduire les pentes, rend « peu intéressante » l'option plage au centre-ville, ajoutent-ils. L'aménagement d'un lieu de baignade « sans contact direct avec l'eau du bassin Louise » est tout de même recommandé. « Plusieurs villes ont imaginé des aménagements audacieux qui peuvent servir de modèle », suggèrent les architectes.

Le rapport recommande aussi de relocaliser le marché du Vieux-Port (propriété de la Ville) soit sous les bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency ou sur le stationnement situé à l'arrière de l'édifice de la Fabrique. On suggère aussi d'améliorer les liens entre le bassin Louise et le réseau de transport en commun.

leSoleil

Jean-François Néron
Le 18 août 2009

Port de Québec: un projet d'hôtel inquiète

Le Port de Québec envisage la construction d'un complexe hôtelier majeur au bassin Louise. Un projet qui inquiète l'organisme Gens de baignade, qui préférerait y voir une plage publique.

L'association milite depuis longtemps pour ouvrir le bassin Louise à la baignade. Ses membres ont eu vent du projet du Port de Québec après avoir pris connaissance du contenu d'une lettre datée du 16 février 2009, signée par le président du Port, Ross Gaudreault, et adressée au maire Régis Labeaume. La missive a été obtenue grâce à la Loi sur l'accès à l'information. Dans cette lettre, on peut lire que l'administration portuaire (APQ) « planifie depuis pratiquement deux ans la réalisation d'un projet immobilier majeur sur un terrain situé à la tête du bassin à proximité de la Société de l'assurance automobile du Québec ».

Le Port voudrait y développer « un site de grand potentiel » pour des bureaux, des commerces et un hôtel, tout en valorisant le volet public du secteur. M. Gaudreault y explique que les revenus annuels générés par ce complexe serviraient à l'entretien des infrastructures publiques : promenades, quais, écluse, pont-bascule, etc. sous la responsabilité de l'APQ.

La lettre de M. Gaudreault vise avant tout à demander l'intervention du maire Labeaume pour empêcher un changement de zonage prévu dans ce secteur par l'arrondissement de La Cité. Ce changement empêcherait la réalisation du projet. « Une telle façon de faire peut-être qualifiée d'hostile et non conforme aux pratiques mises de l'avant par nos deux organismes suite à la création d'un comité consultatif Port-Ville », écrit Ross Gaudreault. Ce dernier conclut en réclamant du maire qu'il « tue dans l'oeuf une telle initiative » (le changement de zonage prévu).

Interrogé sur la nature du projet, Régis Labeaume ne semblait pas être davantage au courant. « Le Port veut faire quelque chose éventuellement, mais ça ne semble pas très précis. En premier, on va s'occuper des projets qui sont précis. » En ce qui a trait à la demande adressée, il ne paraissait pas enclin à intervenir en faveur du Port.

Projet d'hôtel**Ross Gaudreault nie fermement**

Le président-directeur général du port de Québec, Ross Gaudreault, dément catégoriquement l'information selon laquelle il entretiendrait le projet de faire construire un hôtel de luxe aux abords du bassin Louise. Il se borne à dire que les responsables du port ont effectivement l'intention de le développer davantage, mais qu'il s'agit, pour l'instant, d'un simple désir et qu'aucun engagement n'a été pris avec quelque promoteur que ce soit.

M. Gaudreault accuse la Société des gens de baignade d'être les principaux instigateurs du changement de zonage effectué par l'arrondissement de La Cité. Ce dernier rappelle que les terrains sont la propriété du port de Québec, qui peut les utiliser comme bon lui semble. Le président de la Société des gens de baignade, Léonce Naud, affirme-t-il, peut faire son deuil du projet de plage au bassin Louise. « Je l'ai dit à Naud, prends ton bicycle et va à la baie de Beauport. On a fait un projet extraordinaire pour la grande région de Québec. Alors, on ne transformera pas le port de Québec en plage. Au centre-ville, c'est une Marina et on fait déjà plein de choses pour la région de Québec (le Moulin à image, le Cirque du Soleil, etc.) », a-t-il lancé, mercredi.

La plage ou l'hôtel

Lundi soir, au conseil municipal, la citoyenne Line Cauchon a mis au grand jour une lettre dans laquelle Ross Gaudreault demanderait au maire Régis Labeaume de rappeler à l'ordre le conseil d'arrondissement de La Cité qui vient de changer le zonage du bassin Louise. La lettre laissait croire que le pdg prévoyait construire un luxueux hôtel à la tête du bassin Louise. Or, si ce secteur est zoné vert, comme le propose le conseil d'arrondissement, ce plan tombe à l'eau.

QUÉBEC MÉTRO.COM

C. Gélinas
Dans Démocratie et politique
Le 18 août 2009

Un hôtel de luxe de 15 étages envisagé à la tête du bassin Louise

Vous avez bien lu — le Port de Québec demande à Régis Labeaume de ramener le conseil d'arrondissement de la Cité « à l'ordre » pour qu'il puisse construire un hôtel de 15 étages (pas un de moins) à la tête du bassin Louise. Quiconque possède des notions mêmes élémentaires d'urbanisme se doute qu'un tel monument, aussi beau soit-il, contrasterait sérieusement dans le

paysage à profil plutôt bas des alentours du bassin Louise mais bon, ce n'est pas tout le monde qui voit les choses ainsi.

Ross Gaudreault, égal à lui-même, a écrit une lettre au maire de Québec, le 2 février 2009, lui demandant de « tuer dans l'œuf » la décision qui a été prise par le conseil d'arrondissement La Cité de modifier le règlement de zonage de la ville de Québec qui ordonne l'aménagement d'un parc au bassin Louise. Il ajoute aussi « [...] une telle façon de faire peut être qualifiée d'hostile et non-conforme aux pratiques mises de l'avant par nos deux organismes suite à la création du comité consultatif Port/Ville. » L'édifice de grande taille, envisagé par le Port de Québec à la tête du bassin Louise, réunirait les fonctions d'hôtel, de bureaux et de commerce. Dans sa lettre, le pdg du Port précise qu'il planifierait ce « projet immobilier majeur » depuis deux (2) ans.

Le maire de Québec a répliqué avec ironie en disant « Je n'ai pas l'intention de tuer ni l'oeuf, ni le coq, ni la poule » lorsqu'il a répondu à une citoyenne de l'Association des Gens de Baignade de Québec qui l'interpellait sur le sujet à l'occasion de la séance du conseil municipal. Régis Labeaume a ensuite précisé sa pensée: « Le Port de Québec planifie quelque chose à la tête du bassin Louise. Le projet n'est pas très avancé, j'ai vu quelques dessins. Ils ne feront rien, c'est zoné vert » – alors on pourrait croire que le dossier est clos... et vert.

Le conseiller municipal Pierre Maheux qui siège au conseil d'arrondissement La Cité a confirmé que la zone, très prisée, avait été zonée verte par « mesure de protection » et là, la charge tête-baissée du pdg du Port de Québec confirme leurs appréhensions. M. Maheux se doutait qu'il se passait quelque chose derrière le dos des citoyens et là, le proverbial chat (ou hôtel, c'est selon) est sorti du sac!

Mais Ross Gaudreault n'aime pas perdre la face et utilisera assurément les vastes ressources à sa disposition, via le Port de Québec, pour imposer sa vision des choses et ce, même si la population veut un parc, à cet endroit. D'ailleurs, il s'est toujours opposé à l'aménagement d'une place publique à la tête du bassin Louise alors il n'y a rien de bien surprenant à le voir obséder pour y ériger un gigantesque structure qui va à 180 degrés de l'idée d'un parc public.

Pour mieux faire passer sa pilule, le bouillonnant pdg dit que « Les revenus annuels que générera ce projet pourront en partie servir à assurer l'entretien des infrastructures publiques (promenades, quais, écluse, pont bascule, réseaux publics etc) sous la responsabilité de l'APQ » – j'aime beaucoup le « en partie » qui laisse entendre que « le reste » ira pour enrichir le Port... et ses « administrateurs ». C'est cousu de fil blanc, cette histoire d'hôtel et ça explose dans les médias comme s'il s'agissait de quelque chose de voulu alors que pour l'heure, c'est un projet unidirectionnellement avantageux que pour le Port et ses riches administrateurs. Au diable le parc public et la plage pour les citoyens!

Pour sa part, Line Cauchon de la Société des gens de baignade rappelle que « les populations de Limoilou, Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste n'ont pas accès à l'eau du fleuve ». C'est Mme Cauchon qui a rendu la lettre de Ross Gaudreault publique, lors du conseil municipal. Elle ajoute aussi que « tous les conseils de quartier ont demandé que le secteur soit zoné vert. M. Gaudreault était très fâché. » Entre les intérêts de centaines de milliers de personnes et ceux de Ross Gaudreault, il vous appartiendra de choisir lesquels devraient prévaloir.

Labeaume tenterait-il de cacher des informations au public?

Il semblerait que le maire de Québec, Régis Labeaume, préfère garder pour lui des informations d'intérêt public. Tellement qu'au lieu de s'excuser à la population d'avoir volontairement caché une lettre qu'il a reçu de Ross Gaudreault, pdg du Port de Québec, le 2 février 2009 (et qui est sortie publiquement à la mi-août 2009), il choisit de lancer une sorte de chasse aux sorcières pour retrouver la personne à l'origine du coulage. À son avis, il s'agirait d'un fonctionnaire qui regrette l'ère L'Allier. C'est une piste comme une autre. Pour en avoir le cœur net, M. Labeaume veut obtenir une enquête administrative sur la chose.

Ainsi, Régis Labeaume veut dilapider l'argent des contribuables pour savoir qui, dans son administration, met l'intérêt des citoyens au-dessus de son petit intérêt personnel, à lui. Il aura beau tempêter dans son verre d'eau, M. Labeaume ne s'est absolument pas excusé d'avoir caché le projet d'hôtel de luxe de Ross Gaudreault au public pendant sept (7) longs mois. La personne que M. Labeaume traite de « taupe » serait en réalité un « héros du peuple » qui fait éclater les petites combines de l'élite de Québec qui s'échange des lettres – en secret – pour des projets qui ont un impact majeur sur la population de toute la ville – M Labeaume devrait avoir honte d'avoir caché le contenu de la lettre de M. Gaudreault.

Au fait, pourquoi n'a-t-il jamais mentionné cette lettre? Que contient la lettre du pdg du Port de Québec, exactement? J'ai déposé une demande en accès à l'information au Port de Québec pour obtenir une copie de cette lettre. Afin de voir clair dans cette histoire, je publierai intégralement cette lettre lorsqu'elle me parviendra. Peut-être y a-t-il, dans cette lettre, une raison valable pour laquelle le maire n'a pas publié cette lettre en février dernier mais là, sept (7) mois plus tard, c'est difficile de comprendre ce qui empêchait le maire de dire la vérité aux citoyens concernant ce gigantesque projet.

Il va falloir qu'on se demande si le maire Labeaume est vraiment digne de confiance parce que s'il n'en tenait qu'à lui, nous ne saurions toujours rien des plans secrets de Ross Gaudreault. Personne à part les membres d'une élite politico-administrative de Québec ne seraient au courant du projet d'hôtel de 15 étage à la pointe du Bassin Louise qui, répétons-le, interpelle tous les citoyens.

Voici des extraits de l'état d'esprit du maire Labeaume : « Il y a une taupe dans l'organisation, cette personne-là travaille contre son employeur et on va la 'pogner'. » Quand le maire a dit ça, il était à un doigt de s'emporter. Le maire veut attraper celui qui permet à la population de savoir ce que le maire nous cache... hummm, en tant que citoyens, nous sommes en droit de se poser des questions sur l'intégrité de Labeaume. Pourquoi obsède-t-il autant à propos de renseignements qu'il cache au public... y aurait-il d'autres documents dont il évite soigneusement de nous parler?

« Cette fois, il n'y a que cinq personnes environ qui ont eu accès à ce document-là. On a cru pendant un temps que cette taupe pouvait être un élu, mais il est de plus en plus clair qu'il s'agit d'un ou de plusieurs fonctionnaires. Si on les attrape, ils vont avoir affaire à nous autres. » C'est digne de la mafia de Chicago, ce bel extrait-là!

« Quant à moi, cette personne-là pourrait bien quitter la Ville qu'on ne s'en porterait pas plus mal. Et regardez bien, on s'en va en campagne et d'autres documents vont être coulés, j'en suis certain. » Avec des certitudes comme ça, à quoi sert de dilapider l'argent public dans une enquête administrative? Qui plus est, y a-t-il d'autres dossiers que le maire nous cache? Pourquoi craint-il tant que d'autres documents soient coulés? Ça fait très « cour d'école de primaire » comme attitude.

Pour de nombreux citoyens, l'arrogance sans fin du maire Labeaume ne « passe pas » car il a beau tenter de noyer le poisson avec sa demande pour une enquête administrative (la fameuse « chasse aux sorcières ») qui sera conduite à nos frais mais le fond du scandale, c'est le fait qu'il a soigneusement évité de communiquer l'existence de la lettre de Ross Gaudreault à la population de Québec.

En tant que citoyens, c'est normal d'être inquiets de voir que le maire Labeaume cache sciemment des documents d'intérêt public. Et si le maire considère que l'existence d'un projet qui prévoit l'établissement d'un hôtel de 15 étages à la tête du Bassin Louise ne le concerne que lui, il fait fausse route: ce projet concerne toute la population. Point final.

Alors voilà, c'est le plus récent « show de boucane » du maire Labeaume qui tente de trouver un coupable pour masquer son obsession apparemment malade du secret. Que ce soit clair: l'intérêt du public devrait toujours passer avant l'intérêt du maire, que ce soit le « maire Labeaume » ou n'importe quel autre maire. Si ses petites combines en catimini lui éclatent au visage, il n'a que lui-même à blâmer.



Régys Caron
Le 19 août 2009

Bassin Louise

Étude écartée

L'administration Labeaume n'entend pas suivre les recommandations de la firme d'architectes Bélanger, Beauchemin, Morency au sujet du plan de développement envisagé par la Ville au bassin Louise. Les recommandations formulées dans l'étude ont été écartées par les services administratifs de la Ville et ne se sont pas rendues au comité exécutif qui en ignorait l'existence jusqu'à hier, a fait savoir l'attaché de presse du maire Paul-Christian Nolin. Selon M. Nolin, l'étude n'a pas coûté plus de 25 000 dollars à la Ville.

Dans son plan d'urbanisme, la Ville de Québec manifeste tout de même son intention de réaménager le bassin Louise qu'elle considère à la fois « sous-exploité » et offrant un « potentiel récréatif important en raison de sa localisation à proximité du plan d'eau. » De plus, la firme d'architectes Bélanger, Beauchemin Morency précise, dans son étude, qu'elle « constitue la première étape de l'élaboration d'un concept d'aménagement et de développement pour l'ensemble du secteur que la Ville compte entreprendre dans l'avenir. »

« C'est certain que ça fait partie de nos plans de développement, a reconnu M. Nolin. Mais c'est pas chez nous, on ne dira pas au Port quoi faire chez lui. » Le maire Labeaume s'est lui-même montré prudent, en début de semaine, lorsqu'invité à commenter la volonté de l'Administration portuaire de construire un hôtel de 15 étages à la tête du bassin Louise. Pour sa part, le pdg du Port, Ross Gaudreault, n'était pas disponible hier pour livrer ses commentaires.



Annie Saint-Pierre
Le 19 août 2009

Bassin Louise

Les gens de baignade peuvent se rhabiller

Le président du Port de Québec, Ross Gaudreault, demande à l'Association des gens de baignade de se calmer, car ce n'est pas demain la veille qu'il y aura un complexe immobilier avec hôtel au bassin Louise. « Les terrains de la tête du bassin Louise appartiennent au Port de Québec et ils seront toujours à nous puisque nous ne pouvons pas les vendre. Nous avons bel et bien un projet de développement pour ce site que nous avons présenté à la Ville, mais nous n'avons encore rien de concret ni aucun promoteur en vue », a lancé M. Gaudreault, au lendemain de la publication, par le Journal, des conclusions d'un rapport d'une firme d'architectes qui déconseille l'aménagement d'un site de baignade au bassin Louise, puisque les sédiments sont contaminés.

Un tel aménagement est souhaité depuis longtemps par l'Association des gens de baignade, mais pour l'administration du Port de Québec, le secteur du bassin Louise présente plutôt un potentiel de développement d'une autre nature.

Au grand dam de l'Association des gens de baignade, le président du Port de Québec parle d'un projet immobilier et non de plage au Bassin Louise.

Zonage

Le changement récent de zonage du site du bassin Louise n'empêche pas le président du Port de vouloir poursuivre le démarchage d'investisseurs prêts à développer le site. M. Gaudreault rappelle que le Port de Québec, qui relève de la compétence fédérale, n'est pas tenu de respecter la réglementation municipale pour ses aménagements. Par contre, il compte bien réaliser le développement, dans le secteur du bassin Louise, avec la collaboration et l'approbation entière de la Ville de Québec. « Alors, lorsque nous aurons un projet officiel, nous discuterons avec la Ville et nous modifierons à nouveau le zonage si c'est vraiment nécessaire », poursuit M. Gaudreault.

Opposition

De son côté, la chef de l'opposition à l'hôtel de ville, Anne Beaulieu, considère que la direction du Port de Québec devrait faire connaître clairement ses intentions et le plus rapidement possible au sujet du bassin Louise. Elle se dit d'ailleurs très étonnée du fait que l'administration du maire Labeaume prétend qu'elle ignorait l'existence du rapport de la firme d'architectes alors qu'il en a été question lors du conseil tenu le 15 juin et au cours duquel le conseiller Pierre Maheux en a fait état.



Québec, le 19 août 2009.

ENTREVUE

Carl Langelier avec Ross Gaudreault, pdg du Port de Québec

Carl Langelier : Ross Gaudreault se sent attaqué par des rumeurs...rumeurs de construction d'hôtel au bassin Louise.

Ross Gaudreault : C'est vraiment un coup bas de petits politiciens local...pour essayer de nous donner une jambette...parce qu'on dit non au projet de Léonce Naud.

Carl Langelier : Léonce Naud, c'est l'homme qui milite pour faire de ce terrain une plage. Il aurait – selon Ross Gaudreault – manigancé avec les élus de l'Arrondissement de La Cité pour zoner « vert » le fameux terrain et ainsi éviter toute construction.

Léonce Naud : M. Gaudreault, est-ce qu'il pense que les élus de Québec ne sont pas assez intelligents pour penser par eux-mêmes ?

Louise Lapointe : M. Gaudreault – maintenant il est rendu agent immobilier...

Carl Langelier : Les élus ont voté en faveur du zonage et ont le dirigeant du Port à l'œil.

Louise Lapointe : Et maintenant que c'est zoné – depuis le 11 août que c'est effectif – M. Gaudreault se devra d'aller en consultations publiques s'il veut faire modifier le règlement de zonage.

Carl Langelier : Mais le principal intéressé n'a pas apprécié toute la manœuvre. Il a d'ailleurs écrit au maire pour le lui dire. Sa lettre s'est retrouvée devant le Conseil municipal. Une preuve que Ross Gaudreault planifie quelque chose, dit-on.

Léonce Naud : Ce qu'il veut, c'est d'avancer un projet immobilier tellement loin que la population et les élus de Québec, et les élus du gouvernement provincial et fédéral seront mis devant un fait accompli par le Port de Québec.

Ross Gaudreault : C'est toujours ça, c'te gars là, qui active la presse tout le temps, pis tout le monde, pour rien.

Carl Langelier : Jamais, dit Ross Gaudreault. Il y a bien eu quelques idées, çà et là, mais aucun projet n'est sur la table présentement. Et tant qu'à y être, dit-il, mettons les choses au clair : Une plage, il n'y en aura pas.

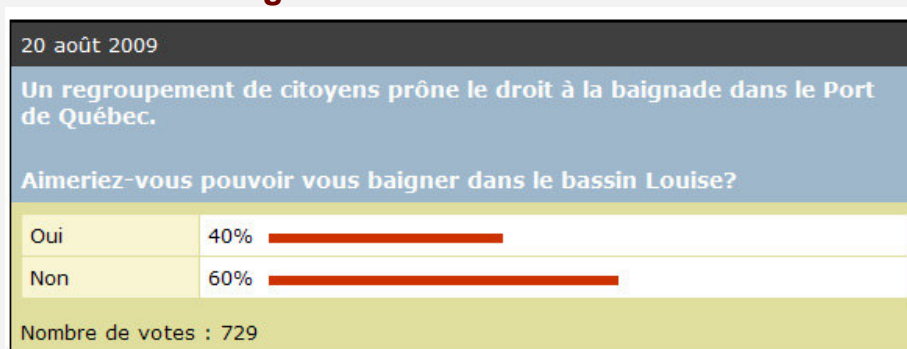
Ross Gaudreault : Et on n'admettra pas des baigneurs à travers les bateaux, c'est dangereux...alors la réponse, c'est non !

Carl Langelier : Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Le document traitant de l'avenir du bassin Louise, qui devait atterrir sur le bureau du maire, s'est retrouvé dans le Journal de Québec, *avant* que Régis Labeaume en prenne connaissance : il cherche le coupable.

Régis Labeaume : On va l'attraper, quant à moi! Cette personne-là travaille contre son employeur actuellement. C'est une taupe.

Carl Langelier : Et maintenant, avec ce que vous venez d'entendre : y a-t-il, selon vous, oui ou non, un projet d'hôtel qui traîne quelque part, dans les cartons? Ici Carl Langelier, TVA.

Sondage-maison sur le réseau TVA *



<http://tva.canoe.ca/stations/cfm/resultats.html>

* Le libellé de la question invite carrément une réponse négative.

On laisse entendre que la SGB « *prône le droit à la baignade dans le Port de Québec* » et veut « *pouvoir se baigner dans le bassin Louise* » dans son état actuel.

Ceci est faux.

Les résultats eussent été différents si la question eut expliqué que les lieux seraient entièrement réaménagés pour des usages grand public.

Voir les résultats du sondage-maison de [Québec-Hebdo](#) au bas de la page 59 de la *Revue de Presse 2009* sur le site de la SGB : www.gensdebaignade.org



Québec, le 19 août 2009

ENTREVUE

Paul Ouellet avec Ross Gaudreault, pdg du Port de Québec

P. Ouellet : On parle depuis hier soir d'un hôtel de luxe qui verrait le jour à la tête du bassin Louise. Ce projet a été révélé par les citoyens de l'association des Gens de Baignade, qui ont sonné l'alarme à la réunion du conseil municipal de lundi. Ils ont rendu publique une lettre de l'administration portuaire de Québec adressée au maire Labeaume. On faisait état à ce moment là d'un projet de construction d'un hôtel de luxe. Je veux en savoir davantage : j'en parle avec le pdg du port de Québec, M. Ross Gaudreault. M. Gaudreault, bonjour !

R. Gaudreault : Salut, M. Ouellet.

P. Ouellet : Bon, M. Gaudreault, faisons le point...

R. Gaudreault : ...bon, bon, je vais vous faire le point, moi, là, parce que j'arrive de l'extérieur de la ville, pis je vois que mon ami Léonce Naud des Gens de Baignade a réussi à exciter toute la presse de Québec sur un projet qui n'existe pas.

P. Ouellet : bon, bon, attendez ! Le projet, vous me dites qu'il n'existe pas...alors pourquoi avoir...? D'abord la lettre. Est-ce que vous avez envoyé une lettre à la Ville de Québec ?

R. Gaudreault : Je vais vous expliquer ça. Là, à la tête du bassin Louise, c'est pas d'hier, ça fait des années qu'on regarde à faire peut-être possiblement un projet, puis on a commencé avec M. L'Allier pour y implanter un cirque permanent qui malheureusement n'a pas fonctionné parce qu'ils n'ont pas eu les fonds...les subventions. [*Projet Phénix*]

Alors, après ça est arrivé notre locataire, Travaux Publics Canada, qui sont dans une des bâtisses sur nos terrains à l'Anse-aux-Foulons. La bâtisse est désuète et ils sont allés en soumissions, et on était [*la tête du bassin*] dans un des terrains qu'ils regardaient. Alors, on a proposé un projet avec eux-autres, qui comprenait un projet d'hôtel...peut-être...de boutiques...un projet aussi de bureaux. Alors, tant qu'à développer le terrain – c'est un des beaux terrains qui reste à développer à Québec – on va le développer comme du monde.

Alors c'était simplement un projet, mais ce dossier-là est devenu un dossier politique pis compliqué, alors on a retiré simplement notre projet. Mais Léonce Naud, avec les Gens de la

Baignade, pis y'a des échevins dans l'Arrondissement alentour du port qui sont d'accord à ce qu'on vire...qu'on change la marina pour une plage, alors ils ont amendé...juste pour nous donner un p'tit coup en bas de la ceinture...ils ont amendé le règlement de zonage sans nous consulter...pis...écoutez...là, on a un Comité Port-Ville pis [*Jacques*] Joli-Cœur siège là-dessus, alors il était très au courant de tout le dossier.

Alors, de connivence avec un fonctionnaire qui s'en va à sa retraite bientôt, là, ils nous ont donné un p'tit coup avant de partir. Alors, j'ai avisé M. Labeaume avec qui j'ai une excellente relation, qui m'a expliqué que, effectivement, c'est l'Arrondissement qui a la responsabilité d'amender le règlement de zonage. Mais ils ont fait ça en sachant aussi que le Port de Québec n'est pas assujéti au règlement municipal. Alors, c'était un petit coup des Gens de la Baignade. Par la voie de l'accès à l'information, Léonce Naud savait – par les échevins – qu'on avait envoyé une lettre à M. Labeaume. Alors il a demandé une copie de la lettre, puis il a fait parvenir ça à toute la presse. Alors, présentement, il n'y en a pas de projet.

P. Ouellet : Bon, mais là, si je comprends bien, on a demandé de zoner vert ce secteur là...

R. Gaudreault : ...sans consulter le Port de Québec !

P. Ouellet : ...sans consulter le Port de Québec.

R. Gaudreault : ...les échanges...alors on a mis sur pied un Comité Port-Ville justement parce qu'on a un excellent dialogue avec la Ville de Québec. Alors ils ne nous ont nullement consultés avant de changer le règlement de zonage, pis ils l'ont zonné vert.

P. Ouellet : bon, si le secteur est zonné vert, c'est-à-dire que vous ne pourriez plus construire...en tous cas...si vous vouliez construire...vous seriez obligé de passer en audiences publiques ?

R. Gaudreault : C'est-à-dire qu'il faudrait aller amender le règlement de zonage, point à la ligne.

P. Ouellet : Bon, donc, ça veut dire qu'il n'y aurait pas obligation de consultation. Mais au moment où on se parle, M. Gaudreault...

R. Gaudreault : ...faut aller quand même à l'Hôtel-de-Ville pour demander un permis. On fait jamais rien sans travailler avec l'Hôtel-de-Ville. D'ailleurs le projet était une idée de promoteurs pour voir qu'est-ce qu'on pouvait développer à la tête du bassin Louise, et on a toujours travaillé avec la Ville de Québec. On l'a montré, cette possibilité de projet-là aux fonctionnaires de la ville de Québec, à plusieurs échevins... Alors, les gens de l'Arrondissement qui nous ont dit qu'on a fait ça en cachette...c'est pas vrai du tout. Les gens de l'Hôtel-de-Ville étaient au courant qu'un jour on aimerait faire un développement à la tête du bassin Louise!

P. Ouellet : Donc, si ça ne se fait pas là [*maintenant*], ça pourra se faire un jour!

R. Gaudreault : Un jour...c'est un excellent terrain à développer. Peut-être qu'un jour il pourrait y avoir un projet, mais il va falloir consulter la Ville, faut s'asseoir...surtout là qu'ils ont amendé le règlement alors...ça ne peut pas se faire en cachette...surtout un projet de cette envergure-là, mais c'est pas pour demain matin, pis il n'y a rien présentement sur la table à dessin!

P. Ouellet : Mais il y avait quand même des maquettes, M. Gaudreault.

R. Gaudreault : Il y avait des maquettes. Il y a des gens, qui sont des promoteurs, qui ont dit, bon, écoutez, ça c'est un beau terrain, on pourrait avoir une idée. Quand on a regardé la possibilité de mettre une soumission pour Travaux Publics, ben, on pouvait pas laisser juste ce terrain-là avec juste un bureau. Alors, on a regardé la possibilité de qu'est-ce qu'on pourrait faire avec ça. Mais c'était une esquisse, point à la ligne. Cela n'a jamais été un projet.

P. Ouellet : Mais c'est un désir...

R. Gaudreault : C'était un désir de développer la tête du bassin, pis ça fait longtemps qu'on a ce désir-là. Est-ce qu'il va se réaliser ? Ça, je ne le sais pas. Est-ce qu'il va se réaliser d'ici quelques années ? Ça non plus, je ne le sais pas. Mais je sais qu'on ne le ferait pas sans aller à la Ville de Québec. Parce que j'en ai parlé avec M. le Maire, j'en ai parlé avec beaucoup d'échevins. Tout le monde semblait dire : « Ben, écoutez, c'est un beau terrain, on pourrait regarder ça, mais il n'y a jamais eu de *commitment* de personne.

P. Ouellet : Donc, on ne se baignera pas au bassin Louise cette année !

R. Gaudreault : C'est sûr qu'on ne se baignera pas! J'ai dit à Naud : « *Prends ton bicycle, pis va à la baie de Beauport* ». On a fait un projet là extraordinaire pour la grande région de Québec, alors on ne tournera pas le port de Québec en plage partout sur nos terrains. Alors au centre-ville, c'est une marina, on a une liste d'attente, elle est très bien gérée, et on fait plein de choses pour la région de Québec – le Moulin à Images, le Cirque du Soleil sur nos terrains, la baie de Beauport, l'Anse Brown, l'Agora. Alors, ça suffit, O.K. ?

P. Ouellet : Merci, M. Gaudreault.

R. Gaudreault : Au revoir.

Zonage au bassin Louise: « De la petite politique locale », selon Ross Gaudreault

Le président du Port de Québec, Ross Gaudreault, accuse le conseil d'arrondissement de La Cité de faire de « la petite politique locale » après avoir changé, sans le consulter, le zonage du secteur situé à la tête du bassin Louise. Une situation qui freine, selon lui, tout projet d'aménagement de l'endroit. M. Gaudreault est irrité du fait que l'organisme Gens de baignade ait rendu public au conseil municipal, lundi, le contenu d'une lettre que le président du Port a fait parvenir en février au maire Régis Labeaume. Une lettre dans laquelle il enjoint le maire d'empêcher le conseil d'arrondissement de changer le zonage du terrain situé à la tête du bassin Louise pour en faire un espace vert.



Le secteur convoité, qui sert toujours de stationnement, ne semble pas faire partie des priorités de développement, ni de la Ville, ni du Port.

Note : la photo n'illustre pas le bon endroit.

Dans sa missive, M. Gaudreault explique que, si le zonage change, le Port ne pourrait pas réaliser un projet immobilier de construction d'hôtel assorti de bureaux et de commerces sur lequel il travaille depuis deux ans. En entrevue au Soleil, mercredi, le président du Port était cependant plus nuancé, niant presque avoir dans ses cartons un projet de ce type. « Il n'y a pas de projet de construction d'hôtel », a-t-il lancé d'abord, avant d'ajouter ensuite que « c'est une option envisagée, mais ce n'est pas un projet final [...] On s'est mis à rêver [...] Il n'y a même pas de plan. » Le président du Port croit que la diffusion publique de sa lettre au maire Labeaume n'est que de la « petite politique locale » orchestrée par les Gens de baignade et les échevins locaux de l'arrondissement de La Cité pour favoriser le projet de plage publique pour lequel militent les Gens de baignade.

« Quand ils disent qu'on fait tout en cachette, eux-mêmes l'ont fait en cachette », clame Ross Gaudreault, en faisant référence au changement de zonage qui a été réalisé au début de l'été. Ce genre de décision doit se faire en collaboration avec le Port, allègue-t-il, rappelant qu'il existe un comité entre le Port et la Ville.

Manque de communication

En entrevue au Soleil en juin, la présidente du conseil d'arrondissement de La Cité, Louise Lapointe, avait déploré le manque de communication du Port pour justifier ce changement de zonage. « Avec le Port, c'est toujours unilatéral. On ne peut pas discuter. » Déjà couraient les rumeurs de construction d'un hôtel. « Si le Port veut faire modifier le zonage, il devra nous en faire

la demande. Il est possible qu'il y ait un référendum. Cela nous permettra de faire un débat public de ce qu'on veut faire au bassin Louise », avait alors déclaré la conseillère.

À ce sujet, M. Gaudreault réitère qu'il n'y aura jamais de plage publique au bassin Louise. Il précise qu'il « ne fait rien en cachette » même si le Port n'est pas assujéti à la réglementation municipale parce qu'il s'agit de terrains fédéraux. Quel que soit le projet envisagé, il se réaliserait en collaboration avec la Ville, conclut-il.

Un chat échaudé...

Ce n'est pas la première fois que les terrains situés à la tête du bassin Louise suscitent la controverse. En mars 1992, l'administration Gaudreault avait détruit une butte gazonnée pour y construire un stationnement de 300 places. L'espace vert en forme d'amphithéâtre avait été aménagé pour Québec 84. Le Port voulait en faire un stationnement qui devait servir à la marina et à la Société de l'assurance automobile du Québec. Selon ce qui a été écrit dans les médias, le Port cherchait de nouveaux moyens de financement.

Maire outré

À l'époque, le maire suppléant en l'absence de Jean-Paul L'Allier, en vacances, Claude Cantin, s'était montré outré des agissements du Port. Il avait qualifié ce comportement « politiquement et socialement inadmissible [...] Ils fonctionnent encore en roi et maître. C'est inacceptable de ne pas avoir avisé la Ville. C'est un coup de force. C'est évident qu'ils [les gens du Port] voulaient mettre la Ville et la population devant le fait accompli », rapportaient les journaux.

La Ville était d'autant plus offusquée que cette portion de territoire était zonée « récréative » et ne permettait pas la construction d'un stationnement. Le comité exécutif de la Ville avait demandé aux autorités du Port d'interrompre les travaux et de remettre en état les terrains concernés. À ce jour, un stationnement occupe encore l'emplacement.

L'avenir reste encore flou

Le secteur convoité, qui sert toujours de stationnement, ne semble pas faire partie des priorités de développement, ni de la Ville, ni du Port. En début de semaine, le maire Labeaume a expliqué qu'il devait s'occuper de « bien d'autres projets plus avancés » avant de s'attaquer à la tête du bassin, même s'il juge que c'est un « coin recherché par tous les promoteurs et il ne pouvait pas y avoir n'importe quoi à cet endroit ».

En début d'année, la Ville a reçu une étude sur le potentiel récréatif de l'endroit, mais n'a pas retenu les recommandations qui s'y trouvaient. L'étude n'a même pas fait l'objet de discussions au conseil exécutif. De son côté, le président du Port, Ross Gaudreault, a affirmé, mercredi, qu'il y « avait d'autres choses à faire ben avant ça ». Seule précision, le projet retenu devra, selon lui, intégrer le stationnement déjà en place, nécessaire pour la clientèle de la Société de l'assurance automobile, de la marina, du marché public et des autres activités qui se déroulent dans le secteur.



Sylvain Trépanier
(Avec la collaboration de Kathleen Frenette)
Le jeudi 20 août 2009

Labeaume part à la chasse à la taupe

Le maire de Québec entend demander une enquête administrative pour découvrir qui, dans l'organisation municipale, laisse filtrer des documents. S'il n'a pas d'opinion sur la guerre qui oppose les Gens de Baignade et l'Administration du Port de Québec sur le projet d'implantation d'un hôtel de 15 étages au bassin Louise, le maire de Québec, Régis Labeaume, est déterminé à partir à la chasse aux fonctionnaires qui laissent filtrer des documents aux médias. Questionné sur sa position quant à ce projet d'implantation, le maire Labeaume a d'abord fait une sortie en règle contre des fonctionnaires dont il ignore l'identité mais qu'il qualifie de « nostalgiques de l'ancien régime ».

« Il y a une taupe dans l'organisation, cette personne-là travaille contre son employeur et on va la « pogner », s'est presque emporté le maire de Québec. Le maire faisait référence à une étude commandée par l'administration municipale concernant le plan de développement du Vieux-Port et dont les recommandations qui ne se sont jamais rendues jusqu'au comité exécutif ont été dévoilées dans les médias.

Ce n'est pas la première fois que le maire sort publiquement contre certaines personnes de l'administration publique qui rendent publics des documents aux médias. « Cette fois, a précisé le maire, il n'y a que cinq personnes environ qui ont eu accès à ce document-là. On a cru pendant un temps que cette taupe pouvait être un élu, mais il est de plus en plus clair qu'il s'agit d'un ou de plusieurs fonctionnaires. Si on les attrape, ils vont avoir affaire à nous autres. « Quant à moi, cette personne-là pourrait bien quitter la Ville qu'on ne s'en porterait pas plus mal. Et regardez bien, on s'en va en campagne et d'autres documents vont être coulés, j'en suis certain », a ajouter le maire.

Le bassin?

Quant au développement du bassin Louise, le maire a réitéré que pour son administration la priorité dans le secteur était le développement du marché public. Joint par le Journal pour commenter la sortie de M. Labeaume, le président de l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la ville de Québec, Denis Lavallée, a trouvé que le maire était égal à lui-même. « S'il veut faire une enquête, qu'il en fasse une, mais pour l'instant, comme il a fait une accusation d'ordre général, nous allons le laisser faire », a-t-il dit, en ajoutant que si, au terme de l'investigation, l'un de ses membres était directement visé, l'Alliance réagirait.

Municipaliser le port de Québec ?

Il y a 10 ans encore, à Québec, les rêveurs de la rivière Saint-Charles étaient traités de « planteux de gazon ». Puis, on vit le maire L'Allier lui-même participer à une plantation symbolique sur l'îlot Marie-de-l'Incarnation. Et voyez donc le résultat aujourd'hui...! La revitalisation de la Saint-Charles n'est pas le fruit de la vision d'élus, de fonctionnaires municipaux, et encore moins celle d'une quelconque firme de professionnels. La rivière est devenue ce qu'elle est aujourd'hui d'abord à cause de citoyens engagés — et financièrement désintéressés.

Idem pour la tête du Bassin Louise. Les personnes qui se butent à la qualité actuelle de l'eau et de l'aménagement des lieux peuvent-ils imaginer un avenir différent ou sont-ils à ce point dépourvus de vision? Et ceux-là qui s'arrêtent simplement à l'aspect 'plage' du projet des Gens de Baignade saisissent-ils les enjeux fondamentaux qui se jouent actuellement devant Québec? La définition du développement durable inclut l'économie mais aussi l'environnement et les gens.

S'il ne faut s'en tenir qu'à l'économie, alors je demande: puisque le seul petit armateur qui ait réussi à tirer son épingle du jeu devant Québec (AML et son Louis Jolliet) est amarré au seul quai qui soit municipal à proprement parler, quel serait l'effet sur l'économie régionale si plus de quais étaient municipalisés devant Québec? Songeons — abstraction faite des contraintes constitutionnelles — à quoi aurait l'air le littoral fluvial de la Vieille Capitale si l'Administration portuaire relevait de Québec plutôt que d'Ottawa? Que gagnerait Québec à municipaliser son port, à l'image d'autres villes dans le monde?

Certes, il y a ce danger de voir se développer la plate-forme immobilière ayant actuellement prise à la Pointe-à-Carcy — les odieux condos Terrasses du Vieux-Port en sont l'emblème. Mais l'actuel Administration portuaire excède déjà son mandat maritime et fait maintenant dans le stationnement — question de rentabiliser ses réserves foncières — ainsi que dans l'immobilier. Un hôtel à la tête du bassin Louise fermera définitivement l'accès et l'usage direct des populations du centre-ville à un plan d'eau d'envergure, à l'abri du vent et des marées. Pourquoi?

Est-ce pour réaliser un vieux rêve issu de vieilles idées: une palissade immobilière (Palais de Justice, édifice de la SAAQ, etc.) érigée afin de défendre les bonnes et honnêtes gens du Vieux-Port et du Vieux-Québec contre les hordes en haillons de Saint-Roch et de Limoilou?